

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2024 à 18h30

**Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC**

**10 - Mise en œuvre de l'adressage sur le territoire de Vire Normandie – Demande de subventions**

Madame la Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commune de Vire Normandie a été créée par délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 14 décembre 2015, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Vire en date du 21 décembre 2015.

La création de cette commune nouvelle a permis de mettre en avant des doublons de dénominations de voies et de rues entre les huit communes historiques, d'où une confusion sur l'adressage. Deux autres paramètres sont à prendre en compte, la loi 3DS et la fibre optique.

Ainsi, l'article 169 de la loi 3DS stipule que : « *Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration.* »

L'exercice de cette compétence passe par la constitution et la mise à jour de la Base d'Adresse Locale (BAL) qui a pour vocation d'alimenter la Base d'Adresse Nationale (BAN), produite par l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en tant que composante du service public des données de référence.

Afin d'aider la commune dans la conduite de ce projet, le Département du Calvados a mis à disposition de la collectivité à titre gratuite un outil SIG (Système d'Information Géographique) appelé Atlas qui alimente la base d'adresse nationale. Le travail de recensement des voies et bâtiments du territoire de Vire Normandie est achevé à ce jour. Le travail de dénomination des nouvelles voies est en cours de réalisation.

Lorsque la commune de Vire Normandie aura délibéré pour la dénomination des voies et aura rédigé un arrêté de numérotation, la BAN sera renseignée, permettant ainsi aux différents services d'urgences et secours (Samu, Pompiers, gendarmes et ambulances) d'intervenir rapidement. Elle va aussi permettre une mise à jour des GPS, faciliter la distribution des courriers de la Poste et autres livraisons puis enfin de permettre l'installation de la fibre optique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Délibération n°2024/02/21/10 du 21 février 2024 à 18h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La présente délibération a pour objet de faire valider au Conseil Municipal le principe d'une demande de subvention DETR / DSIL pour accompagner la collectivité dans la mise en place des dispositifs nécessaires à la nouvelle identification des voies et maisons. Elle est complémentaire à la délibération n°17 du conseil municipal de Vire Normandie du 27 mars 2023 autorisant le Maire à solliciter des subventions auprès des services du Département.

Cette délibération ne remet pas en question le principe de validation par les élus, de la procédure d'adressage qui devra être présentée dans les commissions ad hocs, COPIL, commission générale et les délibérations nécessaires du Conseil Municipal.

L'estimation des besoins est la suivante :

Communes déléguées	Panneaux de Voirie	Numéros de Rues	Déposes
Coulonces	83	358	7
Maisoncelles	54	273	0
Roullours	101	416	2
St Germain de Tallevende	169	804	28
Truttemer Le Grand	59	227	10
Truttemer Le Petit	25	55	0
Vaudry	73	535	30
Vire	250	1890	200
<b>TOTAL</b>	<b>814</b>	<b>4558</b>	<b>400</b>

L'estimation financière est la suivante :

Panneaux Voirie	Numéros de Rues	Démontage panneaux (+ BSDI)	Marge erreur env 10%	TOTAL
278 000 € HT +	45 000 € HT +	30 000 € HT +	32 000 € +	385 000 €
323 000 €				
<b>TOTAL HT</b>	<b>TVA (20%)</b>	<b>TTC</b>		
385 000 €	77 000 €	462 000 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/10 du 21 février 2024 à 18h30



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire de Vire Normandie à solliciter des subventions au titre de la DETR et DSIL et d'autres organismes susceptibles d'accompagner la collectivité pour la mise en œuvre de l'adressage sur le territoire de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/10 du 21 février 2024 à 18h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 02

Le 21 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 15 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 15 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060174

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/10 du 21 février 2024 à 18h30



LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/10 du 21 février 2024 à 18h30

